



N°02-2019

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LA FONTAINE SAINT MARTIN  
du 25 Mars 2019  
20h00**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT CINQ MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : MM, Mmes les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Christiane MEACCI, Mme Marie GROULT, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Eric BEDOUET.

Absents excusés : Mme Marie GROULT ayant donné procuration à M. Christophe LIBERT, Mme Aby SCHAFFER ayant donné procuration à Mme Christiane MEACCI, Mme Laurence HORY ayant donné procuration à Mme Fabienne BRETIGNOL, M. Olivier GALERAN.

Absents : Mme Françoise BOUGARD, M. Didier GOUESSE.

A été élu secrétaire de séance : M. Jacques AUBRETON

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

**Finances**

- Approbation du compte de gestion Principal 2018
- Approbation du compte de gestion Assainissement 2018
- Approbation du compte de gestion Clos Louis Simon 2018
- Vote du compte administratif Principal 2018
- Vote du compte administratif Assainissement 2018
- Vote du compte administratif Clos Louis Simon 2018
- Affectation du résultat CA Principal 2018
- Affectation du résultat CA Assainissement 2018
- Affectation du résultat CA Clos Louis Simon 2018
- Vote du budget primitif Principal 2019
- Vote du budget primitif Assainissement 2019
- Vote du budget primitif Clos Louis Simon 2019
- Vote des d'Imposition 2019
- Approbation de l'avenant de travaux de l'entreprise ELB dans le cadre de la viabilisation du lotissement Louis Simon

**Travaux**

- Prévision des travaux pour 2019 et choix des entreprises

**Enseignement**

- Compte rendu du Conseil d'école
- Compte rendu du dernier entretien avec le représentant de l'Inspection d'académie

**Ressources Humaines**

- Convention d'un stagiaire au service technique à temps partiel
- Questions diverses

**Approbation des Comptes de Gestion 2018**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de Gestion Principal, Assainissement et Clos Louis Simon 2018 à l'unanimité.

**Vote du Compte Administratif principal 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire,  
Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif,  
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés		57 963,52		36 371,92		94 335,44
Opérations de l'exercice	414 294,92	588 014,90	236 268,12	181 240,31		769 255,21
<b>TOTAUX</b>	414 294,92	645 978,42	236 268,12	217 612,23	650 563,04	863 590,65
Résultats de clôture		231 683,50	18 655,89			213 027,61
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		231 683,50	18 655,89			213 027,61

2 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif principal 2018 ci-dessus.

#### Vote du Compte Administratif Assainissement 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire,  
Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif Assainissement,  
Après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés		13 636,32		55 032,76		68 669,08
Opérations de l'exercice	18 262,30	9 910,23	13 424,74	10 208,76	31 687,04	20 118,99
<b>TOTAUX</b>	18 262,30	23 546,55	13 424,74	65 241,52	31 687,04	88 788,07
Résultats de clôture		5 284,25		51 816,78		57 101,03
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		5 284,25		51 816,78		57 101,03

2-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif Budget Assainissement 2018.

#### Vote du Compte Administratif Clos Louis Simon 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif Clos Louis Simon de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire,  
Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif Clos Louis Simon,  
Après s'être fait présenter le budget primitif Clos Louis Simon, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Clos Louis Simon, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés Opérations de l'exercice	18 272,70	18 272,70	9 020,70 18 182,70	92 875,70	9 020,70 36 455,40	111 148,40
<b>TOTAUX</b>	18 272,70	18 272,70	27 203,40	92 875,70	45 476,10	111 148,40
Résultats de clôture		00,00		65 672,30		65 672,30
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		00,00		65 672,30		65 672,30

2-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif Budget Clos Louis Simon 2018.

### Affectation du résultat compte administratif principal 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Ayant entendu les résultats du compte administratif 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la section invest	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Pour affectation des résultats
<b>FONCTIONNEMENT</b>	157 963,52 €	100 000,00 €	173 719,98 €			231 683,50€
<b>INVESTISSEMENT</b>	36 371,92 €		-55 027,81 €			-18 655,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018** **231 683,50 €**

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 100 000,00 €

**Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 131 683,50 €**

**Résultat d'investissement reporté (D001) : 18 655,89 €**

### Affectation du résultat compte administratif Assainissement 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Ayant entendu les résultats du compte administratif Assainissement 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif Assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la section invest	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser 2017	Charges rattachées (ICNE)	Pour affectation des résultats
<b>FONCTIONNEMENT</b>	13 636,32 €		- 8 452,54 €		100,47 €	5 284,25 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	55 032,76 €		-3 215,98 €			51 816,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018** **5 284,25 €**

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 00,00 €

**Résultat reporté en fonctionnement (R002) :** **5 284,25 €**

**Résultat d'investissement reporté (R001) :** **51 816,78 €**

### Affectation du résultat compte administratif Clos Louis Simon 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Ayant entendu les résultats du compte administratif Clos Louis Simon 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif Clos Louis Simon présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la section invest	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser	Pour affectation des résultats
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 9 020,70 €		74 693,00 €		65 672,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018** **00,00€**

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 00,00€

**Résultat reporté en fonctionnement (R002) :** **00,00€**

**Résultat d'investissement reporté (R001) :** **65 672,30€**

### Vote du Budget principal 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	136 304,24	013	Atténuations de charges	00,00
012	Charges de personnel	197 651,65	70	Produits de services, domaine, ventes diverses	46 500,00
014	Atténuations de produits	32 500,00	73	Impôts et taxes	178 500,00
65	Autres charges gestion courante	65 600,00	74	Dotations, subventions	149 143,89
66	Charges Financières	4 600,00	75	Autres Produits gestion courante	14 000,00
022	Dépenses imprévues	00,00	77	Produits exceptionnels	1 828,50
023	Virement section d'investissement	85 000,00	002	Résultat reporté	131 683,50
Total dépenses de fonctionnement		521 655,89	Total recettes de fonctionnement		521 655,89
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	8 800,00	10	Dotations fonds divers	18 400,00
204	Subventions d'équipement versée	55 000,00	13	Subvention d'investissement	65 761,00
21	Immobilisations corporelles	211 042,11	138	Autres	52 037,00
16	Emprunts et dettes	27 700,00	1068	Excédents de fonctionnement cap	100 000,00
020	Dépenses imprévues	1 000,00	16	Dépôt, cautionnement	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	4 372,10	021	Virement de la section de fonctionnement	85 000,00

001	Solde d'exécution négatif reporté	18 655,89	041	Opérations patrimoniales	4 372,10
Total dépenses d'investissement		326 570,10	Total recettes d'investissement		326 570,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif principal 2019,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

### Vote du Budget Assainissement 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Assainissement 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
011	Charges à caractère général	3 150,00	70	Vente de produits fabriqués	6 500,00
012	Charges de personnel	900,00	74	Subvention d'exploitation	6 000,00
014	Atténuations de produits	1 050,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 911,00
65	Autres charges gestion courante	2 751,25			
66	Charges financières	3 635,00	002	Résultat reporté	5 284,25
042	Op d'ordre de transfert entre sect	10 209,00			
Total dépenses d'exploitation		21 695,25	Total recettes de fonctionnement		21 695,25
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
21	Immobilisations corporelles	48 114,78	040	Op d'ordre de transfert entre section	10 209,00
16	Emprunts et dettes	10 000,00			
040	Op d'ordre de transfert entre sect	3 911,00	001	Solde d'exécution positif reporté	51 816,78
Total dépenses d'investissement		62 025,78	Total recettes de fonctionnement		62 025,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif Assainissement 2019,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

### Vote du Budget Clos Louis Simon 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Clos Louis Simon 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	110 887,20	70	Produits des services	51 900,00
66	Charges financières	400,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	77 569,90
042	Op d'ordre de transfert entre sect	18 182,70			
043	Op d'ordre à l'int de la section	400,00	043	Opérations d'ordre à l'int de section	400,00
Total dépenses d'exploitation		129 869,90	Total recettes de fonctionnement		129 869,90
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Emprunts et dettes	6 285,10	040	Op d'ordre de transfert entre section	18 182,70
040	Op d'ordre de transfert entre sect	77 569,90			
001	Solde exécution négatif	00,00	001	Solde d'exécution positif reporté	65 672,30
Total dépenses d'investissement		83 855,00	Total recettes de fonctionnement		83 855,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif Clos Louis Simon 2019,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

### **Vote des taux d'imposition 2019**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, Vu l'article 1639 du code général des impôts, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, pour 2019, les taux d'imposition suivants :

Nature des taxes locales	Taux d'imposition 2019
Habitation	17,89 %
Foncier bâti	19,48 %
Foncier non bâti	31,98 %

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation de l'avenant de travaux de l'entreprise ELB dans le cadre de la viabilisation du lotissement Louis Simon**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a missionné la Société LOCHARD BEAUCE pour la réalisation de la viabilisation du clos Louis Simon.

Compte tenu du décalage dans le temps de la réalisation de la voirie définitive, un prix supplémentaire est nécessaire et quelques quantités ont évolués en plus ou moins-value, ce qui conduit à une augmentation globale du marché de 5 652 € HT

Adopté à l'unanimité.

### **Prévision des travaux pour 2019 et choix des entreprises**

Les travaux programmés, validés par le Conseil Municipal sont :

- L'ouverture du mur à droite de l'église pour 2308 € HT ainsi que l'ouverture du mur coté City Stadepour 1756 € HT selon les devis de Laurent JOUBERT maçon à Cerans-Foulletourte
- La clôture rigide séparant le terrain de la commune et le terrain de Mme Perriot pour 2618 € selon le devis de Menuiseries Ceranaises
- La coupe des bambous et nettoyage du terrain à droite de l'église pour un estimatif de 2 286 € HT selon le devis de Racine Elagage
- Travaux dans la mairie : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager un montant de 5000 € HT pour des travaux de peinture, cloison, électricité dans les locaux de la mairie (ancien logement locatif)

### **Compte rendu du Conseil d'école**

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du conseil d'école du 7 mars 2019.

### **Compte rendu du dernier entretien avec le représentant de l'Inspection d'académie**

La mise en place d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec l'école de Ligrion est à l'étude.

Des rencontres entre les élus et les enseignants des deux communes sont programmées pour avancer dans ce projet.

### **Convention d'un stagiaire au service technique à temps partiel**

Considérant que le contrat Emploi d'avenir employé au service Technique (24H/semaine) est arrivé à son terme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un stagiaire dans le cadre du parcours emploi compétence (PEC) pour une période d'essai à raison dans un premier temps de 20h/semaine au service technique.

La discussion s'engage sur le fonctionnement du service technique.

La question sur la mutualisation du service avec une autre collectivité se pose. Peut-on envisager la mutualisation à court terme ?

Certaines missions pourraient être confiées à la Communauté de Communes du Pays Fléchois dans le cadre de sa compétence voirie ou bien réalisées par des entreprises spécialisées dégageant du temps pour l'adjoint technique titulaire. Un deuxième agent à temps partiel est-il indispensable ?

Une réunion de travail relative à l'organisation du service technique est programmée mardi 9 avril 2019 à 20h.

## **Questions diverses**

### **Fibre**

Une réunion concernant le déploiement de la fibre sur le territoire départemental est prévue Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 10 h à l'abbaye de l'Epau.

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement de 258 prises à la fibre est prévu pour La Fontaine Saint Martin.

Le coût pour la commune se monte à 200 € par prise, soit 51 600 € pour l'ensemble. Cette somme sera reversée à la CCPF en 2019.

### **Intercommunalité**

La CCPF envisage de prendre la compétence ALSH au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal suggère que le coût des charges de service soit calculé équitablement pour toutes les communes, par exemple au prorata du nombre d'habitants.

### **PLUI**

Monsieur le Maire donne le compte rendu au Conseil Municipal de la dernière rencontre communale qui a lieu avec le cabinet futur proche le 14 mars dernier dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

L'objectif était de faire le point sur les travaux réalisés en mairie à la suite des 3 ateliers de travail réglementaires tenus les 23, 30 janvier et 4 février 2019 sur la base des documents de travail remis à la commune et complétée par celle-ci.

L'ensemble des documents de travail remis en atelier dont les fiches inventaire (inventaire des granges et photos) sont à remettre à la CCPF pour le 18 avril au plus tard. M. DE LA HORRA se porte volontaire pour prendre les photographies sur le terrain

### **« Aux Cirques »**

Le Conseil Municipal prend acte du dernier plan de masse du projet « Aux Cirques » présenté sur lequel figure le Musée, le Scenovision, le parking, les équipements, salle de spectacle, les hébergements, le bâtiment de l'école inclusive.

Fin de la séance à 22h45